

Pères de la foi, et se répandirent dans toutes les provinces. Ensuite sa Sainteté reprit la route de ses états. Mais en s'éloignant de la capitale, Pie VII emportait une haine profonde, implacable, une haine de prêtre, contre l'empereur. Il en donna des preuves le jour même de son arrivée à Rome, en frappant d'anathème les maximes de l'Église gallicane, par la confirmation de la bulle « *Auctorem fidei*, » et en s'associant à la politique du cabinet de Saint-James.

Napoléon répondit aux bulles pontificales par des décrets impériaux et en démembra pièce à pièce les états romains. Sa Sainteté, exaspérée, somma le fils aîné de l'Église de déclarer s'il avait l'intention de la dépouiller de toutes ses provinces. L'empereur lui fit dire par son ambassadeur, qu'il avait connaissance des menées de la cour pontificale, et qu'il ne respecterait les domaines de saint Pierre qu'à la condition que Pie VII écarterait les Anglais de ses ports et donnerait son adhésion au blocus continental. Le pape, qu'une semblable mesure contrariait infiniment, et qui, cependant, n'osait pas entrer en lutte ouverte avec la France, objecta que la religion lui faisait un devoir de garder la neutralité, et de ne point fermer ses états aux étrangers.

Pour clore toute discussion, Napoléon mit des garnisons dans les ports d'Ancône et de Civita-Vecchia, et donna à son frère Joseph, avec le royaume de Naples, les principautés de Bénévent et de Pontecorvo qui y étaient enclavées; ensuite il fit prévenir le pontife qu'il voulait que lui-même procédât au couronnement du nouveau roi des Deux-Siciles. Chiaramonti refusa encore d'adhérer aux volontés de l'empereur, en prétextant de vains scrupules de conscience. Mais les vé-

ritables motifs de sa conduite étaient dans le refus qu'avait fait Joseph de recevoir la couronne de Naples en qualité de vassal du saint-siège, et dans l'espérance qu'avait le pape de voir son ennemi écrasé par les armées coalisées de l'Angleterre, de la Russie et de l'Autriche. La fameuse bataille d'Austerlitz, gagnée par les Français, vint détruire ses illusions. Il chercha alors à regagner les bonnes grâces de Napoléon, et lui adressa de cauteleuses félicitations sur sa nouvelle victoire. L'empereur répondit au souverain pontife : « Que s'il ne voulait point s'exposer à un rude châtiement, il devait marcher dans une ligne droite, éviter le dédale de la politique, et ne pas se lier avec les puissances hérétiques, qui étaient incapables de le protéger. »

« Toute l'Italie, ajoutait Napoléon dans une autre lettre sur le même objet, sera soumise à ma loi; mais je ne toucherai en rien à l'indépendance du saint-siège. Je lui ferai même recouvrer les dépenses que lui occasionneront les mouvements de mon armée, à la condition que votre Sainteté aura pour moi dans le temporel les mêmes égards que je lui porte dans le spirituel, et qu'elle cessera des ménagements inutiles envers des hérétiques ennemis de l'Église, et envers des puissances qui ne peuvent lui faire aucun bien. Vous êtes le souverain de Rome; mais j'en suis l'empereur. Tous mes ennemis doivent être les vôtres. Il n'est donc pas convenable qu'aucun agent du roi de Sardaigne, qu'aucun Anglais, Russe, Suédois, réside à Rome ou dans vos états, ni qu'aucun bâtiment appartenant à ces puissances entre dans vos ports. J'aurai toujours pour votre Sainteté la déférence filiale que je lui ai montrée dans toutes les circonstances; en

retour, vous vous souviendrez que je suis comptable envers Dieu du bonheur des peuples.

» Comment puis-je, sans gémir, voir la religion compromise par les lenteurs de la cour de Rome, par de misérables prétentions ! Ils en répondront devant Dieu, ceux qui mettent tant de zèle à protéger des mariages protestants, et veulent m'obliger à unir les membres de ma famille avec des hérétiques ; ils en répondront devant Dieu, ceux qui retardent l'expédition des bulles de mes évêques, et qui livrent mes diocèses à l'anarchie. Il faut six mois pour que les prélats puissent entrer en exercice, et cela pourrait être arrangé en huit jours.

» Quant aux affaires d'Italie, j'ai tout fait pour les évêques ; j'ai consolidé les intérêts de l'Église ; je n'ai touché en rien au spirituel, ni à Milan, ni à Naples, ni dans aucune des villes où s'est étendu mon pouvoir. Je ne refuse pas d'accepter le concours d'hommes doués d'un vrai zèle pour la religion, et de m'entendre avec eux ; mais puisque Dieu m'a commis au maintien de la religion, j'agirai sans la cour de Rome, si elle reste dans une coupable inaction. Si votre Sainteté suivait les conseils que je lui ai donnés à Paris, la religion de l'Allemagne serait organisée, et non dans le mauvais état où elle est. Dans ce pays et en Italie, tout se serait fait de concert avec le saint-siège et convenablement. Mais je ne puis laisser languir un an ce qui doit se faire en quinze jours. Ce n'est pas en dormant que j'ai porté si haut l'état du clergé, la publicité du culte, et réorganisé la religion en France, de telle sorte qu'il n'est pas de pays où elle fasse tant de bien, où elle soit plus respectée et où elle jouisse de plus de considération.

Ceux qui vous tiennent un autre langage vous trompent et seront la cause de grands malheurs.... »

Au lieu d'écouter la voix de la raison et de donner satisfaction à l'empereur sur les justes griefs qu'il lui signalait, le pontife entra dans un accès de rage à la réception de cette lettre ; il assembla immédiatement le consistoire et annonça aux cardinaux qu'il allait engager une lutte terrible avec la France, et qu'il ne la suspendrait qu'après avoir foulé aux pieds « le basilic. »

Napoléon, pour toute réponse, envoya des troupes qui occupèrent militairement la ville de Rome, puis il incorpora dans ses régiments les soldats du pape, s'empara de la direction des postes et des imprimeries, fit enlever les cardinaux étrangers, malgré les protestations du sacré collège, et les fit conduire hors des états de l'Église. Sa Sainteté, de plus en plus exaspérée, envoya un bref comminatoire à l'empereur pour le menacer des foudres pontificales, s'il ne s'empressait de rappeler ses troupes et d'implorer le pardon de sa conduite passée. Napoléon punit l'outrecuidance de Pie VII en annexant au royaume d'Italie les plus belles provinces de l'Église, la marche d'Ancône, les duchés d'Urbino, de Macerata et de Camerino.

Cet acte de vigueur imposa au pape ; pendant quelques mois la cour de Rome n'osa faire aucune manifestation hostile à la France ; mais bientôt, sur la nouvelle des embarras qu'éprouvait Napoléon dans sa guerre d'Espagne, la vieille audace de Pie VII reparut, et les brigues se renouèrent plus vivaces qu'auparavant entre le cabinet de Saint-James, le cabinet de Vienne et celui du palais Quirinal. Par

suite de ces intrigues, la guerre se ralluma en Allemagne.

Napoléon s'élança plus rapide que l'éclair pour châtier ses ennemis, remporta sur les troupes autrichiennes les victoires d'Abensberg, de Landshut, d'Eckmühl, et fit son entrée dans Vienne le 13 mai 1809. Le 17, il rendit son fameux décret qui déclarait les états du pape réunis à l'empire français.

Aussitôt que cette mesure fut connue à Rome, le saint-père entra dans un paroxysme de fureur inouïe; il vociféra les imprécations les plus horribles contre l'empereur, contre la France, contre les Italiens, contre les Anglais, contre toutes les nations chrétiennes amies ou ennemies qui l'avaient secondé dans ses guerres, ou qui n'avaient pas su le vaincre dans les combats. Quand il eut exhalé sa colère par des menaces impuissantes, il songea à réveiller le fanatisme des populations, et fulmina une bulle d'excommunication contre Napoléon. Son attente fut encore trompée, les Italiens restèrent indifférents; sa manifestation n'aboutit qu'à montrer à l'Europe dans quel discrédit étaient tombés les foudres du Vatican, si terribles dans les mains de Grégoire VII. Indépendamment de la honte que le pape recueillit de cette démarche, il eut la mortification de se voir arraché de son palais et conduit en exil dans la ville de Savone.

Peu de jours après, il apprit que Napoléon, vainqueur des Autrichiens à Wagram, venait de signer un traité avec François I<sup>er</sup> à Schœnbrunn, et avait imposé pour première condition à la paix, son mariage avec l'archiduchesse Marie-Louise, fille aînée de l'empereur. Cette nouvelle enlevait à Pie VII ses dernières espérances; néanmoins il ne se rendit pas encore. Armé du concordat de 1801, qui lui concédait



Pie VII excommuniant

Napoléon.

le droit de conférer l'épiscopat en France, il continua la guerre contre Napoléon. Celui-ci comprit alors l'énormité de la faute qu'il avait faite en reconnaissant d'une manière solennelle l'intervention du pape comme nécessaire à la nomination des évêques; mais il était trop tard, le vainqueur des rois fut contraint d'obéir en quelque sorte à un vieillard fanatique, et de laisser vacants plusieurs sièges épiscopaux pour lesquels Pie VII refusait de donner sa sanction.

Il en résulta de graves divisions entre les hauts dignitaires du clergé, et notamment parmi les cardinaux. Ainsi, lors de la célébration du mariage de Napoléon avec Marie-Louise, treize membres du sacré collège, sur vingt-six qui étaient à Paris, ne se présentèrent point à la cérémonie, sous prétexte que le saint-père n'avait pas autorisé le divorce de l'empereur et de Joséphine, et en réalité pour faire leur cour à Pie VII, le seul dispensateur des grâces et des bénéfices.

Pour terminer cette lutte ridicule, Napoléon se décida à faire signifier au pontife la déclaration suivante par l'entremise d'un de ses préfets : « D'après les ordres de sa majesté » impériale et royale, Napoléon, empereur des Français, » roi d'Italie, protecteur de la confédération, etc., nous » sommes chargé de notifier au pape Pie VII, que défense » lui est faite de communiquer avec aucune Église de France » ni aucun sujet de l'empereur, sous peine de désobéissance » de sa part et de la leur; l'avertissant qu'il cesse d'être l'or- » gane de l'Église catholique, et que sa majesté s'occupe de » le faire déposer. »

En effet, Napoléon songeait sérieusement à assembler un concile national pour juger le pape, abolir le concordat de

1801, et établir d'une manière dogmatique les droits des métropolitains relativement à l'institution des évêques. Sa Sainteté, ramenée à la modération par l'imminence du péril, offrit alors de faire des concessions, consentit à entrer en négociations avec les envoyés français, et fit rédiger une note dans laquelle elle offrait de constituer canoniquement les évêques nommés par Napoléon; d'étendre le concordat français à la Toscane, à Parme et à Plaisance; de faire insérer dans un acte particulier une clause qui rendrait légitime l'installation des évêques par le métropolitain ou par le plus ancien prélat de la province.

Ces concessions n'ayant pas satisfait l'empereur, les évêques reçurent l'ordre de se former en concile le 17 juin 1811. Plusieurs réunions préparatoires eurent lieu avant la séance solennelle; et ce qui surprit étrangement Napoléon, une opposition violente s'y manifesta contre ses édits. Il ignorait qu'il est dans les habitudes du clergé, dans son esprit de domination, de tourner contre ses protecteurs l'autorité qu'ils ont eu l'imprudence de lui donner. S'apercevant donc que la majorité des évêques était imbue des maximes ultramontaines, il fit cesser le concile dès la première session, et arrêter les évêques de Tours, de Gand et de Tournay, qui s'étaient déclarés ouvertement les agents de Pie VII. Ce procédé rendit plus docile une nouvelle réunion de prélats qui eut lieu au palais de l'archevêché de Paris, le 5 août suivant; les Pères y décidèrent la question relative à l'institution épiscopale suivant les désirs de l'empereur. On supposa que sa Sainteté allait s'élever contre les principes de l'Église gallicane; il n'en fut rien: Pie VII dé-

clara que l'opinion des prélats était conforme à la sienne; il joignit à son bref des instructions concernant la manière dont les évêques devaient se conduire en conférant l'institution du métropolitain, et donna de grands éloges aux Pères sur la sagesse dont ils avaient fait preuve dans une affaire aussi délicate. Il fit plus encore, il adressa une lettre particulière à Napoléon, le nomma son très-cher fils empereur et roi, lui prodigua les épithètes les plus louangeuses, les plus serviles, et termina en le suppliant de ne point s'opposer à une réconciliation. Toutefois il évita de se prononcer sur les causes qui motivaient sa disgrâce, et particulièrement sur l'extension que Napoléon voulait donner au concordat en l'appliquant aux provinces de l'empire français, à Rome elle-même, aux états annexés au royaume d'Italie, à la Hollande, à Hambourg et aux provinces rhénanes.

Le rusé pontife avait calculé qu'une démarche semblable ne compromettrait en rien sa position, et forcerait son ennemi à lui rendre la liberté: ses espérances furent déçues; l'empereur ne répondit même pas à ses lettres, et renvoya les évêques dans leurs diocèses respectifs, sans prendre la peine de clore le concile.

Napoléon avait alors de plus graves sujets d'appréhensions qu'un pape à soumettre; il avait à s'occuper d'immenses préparatifs de guerre et de son gigantesque projet d'invasion de la Russie. Mais avant de commencer cette brillante et désastreuse campagne, il envoya l'ordre à la cour de Turin de transférer le saint-père en France. Sa Sainteté ne fit aucune protestation, se mit en route avec une escorte, et arriva le 20 juin 1812 à Fontainebleau, qui avait été fixée pour sa